



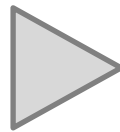
La situation sanitaire ne doit pas servir à remettre en cause les droits et protections des salariés !

Des milliards d'€ d'argent public ont été distribués au patronat sans contrepartie, ni garantie pour l'emploi. Le résultat : c'est 57 milliards de dividendes pour les 37 plus grandes entreprises françaises (soit + 33 % par rapport à 2019). La majorité d'entre elles ont également bénéficié de milliards d'€ versés par l'état alors que dans le même temps Macron affirmait « qu'il n'y avait pas d'argent magique pour l'hôpital » !

Dans le même temps, les salariés, eux, ont vu leurs droits remis en cause, leurs conditions de travail se dégrader, et le chômage partiel a provoqué, la plupart du temps, des baisses de rémunérations importantes.

Demain, les salariés privés d'emploi vont subir la réforme du chômage avec son lot de misère et de difficultés. Avec cette réforme, ce sont plus de 800 000 personnes qui vont se retrouver au RSA.

Nous nous opposons à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salariés et des jeunes.



L'intersyndicale appelle l'ensemble des salariés à combattre ces projets de régression sociale et à se mobiliser le 5 octobre pour faire entendre leurs revendications.

Dans sa gestion de la crise, le gouvernement a été plus prompt à protéger le monde de la finance et des capitalistes qu'à débloquer des financements pour notre système de protection sociale, pour l'hôpital ou encore pour l'accès au vaccin.

Concernant le passe sanitaire, nous nous opposons aux mesures-sanctions qui, sous prétexte de lutter contre l'épidémie, s'apparentent à une obligation vaccinale non assumée. Elles s'attaquent directement au droit du travail et au contrat de travail et doivent être abrogées.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- ⓑ L'augmentation des salaires, le gouvernement peut agir rapidement par l'augmentation du SMIC dans le privé et en dégelant le point d'indice dans le public
- ⓑ L'abandon définitif des contre réformes des retraites et de l'assurance chômage
- ⓑ L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au code du travail et des garanties collectives
- ⓑ La fin des fermetures de services publics, des suppressions d'emplois,
- du démantèlement et des privatisations dans les services publics et de la fonction publique
- ⓑ La levée des brevets sur les vaccins qui empêche sa diffusion dans le monde tout en étant source de profit
- ⓑ Aucune sanction à l'encontre des salariés qui refuseraient le passe sanitaire ou la vaccination, le système de santé a besoin de recrutement, pas de licenciement
- ⓑ Aucune remise en cause du droit de grève

**Tous ensemble en grève et en manifestation
Mardi 5 octobre à 10h00
Cours guynemer Compiègne**